

MAIRIE de Lagarde

ARRONDISSEMENT de Toulon

DÉPARTEMENT DU VAR.

N° 73

Lauquier

Du quatrième jour du mois de complément au Douze de la République
française, à dix heures du matin

ACTE DE NAISSANCE de Elise Lauquier
née à Lagarde le jourd'hui à dix heures du matin

filie légitime de Joseph, agriculteur

et de Narcisse Abaud, ses deux seuls conjoints

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est féminin
Sur la déclaration à moi faite par Elise Lauquier

Premier témoin, Joseph Simon, ingénieur en chef

Second témoin, Antoine Giraudon, ingénieur en chef, son fils
agriculteur et résident au village

Enfant, les déclarant et témoins, signés par moi

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Joseph Boret

maire de Lagarde remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

postat

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

DÉPARTEMENT DU VAR.

N°

Du jour du mois de an de la République
française, à heure du

ACTE DE NAISSANCE de
né à le à heure du

fil d

et d

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est
Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarant et témoins, signés

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins,

Antoine Giraudon, ingénieur en chef, son fils
agriculteur et résident au village
Le présent Acte a été donné à la partie déclarante et aux témoins,

postat

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

DÉPARTEMENT DU VAR.

21/11/18

De jour du mois de an de la République
française, à heure du

ACTE DE NAISSANCE de
né à le à heure du

fil d

et d

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est
Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarant et témoins, signés

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins.

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

DÉPARTEMENT DU VAR.

N°

Du jour du mois de an de la République
française, à heure du

ACTE DE NAISSANCE de
né à le à heure du

fil d

et d

Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est
Sur la déclaration à moi faite par

Premier témoin,

Second témoin,

Et ont, les déclarant et témoins, signés

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi

maire d remplissant les fonctions d'officier public; et lecture du
présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins,